



Le cri du COB !

Cri n°21

15 novembre 2010

NOUS SOMMES TOUJOURS EN ENQUÊTE PUBLIQUE !! ... et voici la suite de nos interrogations

Les riverains savent bien que la route D790 qui va de Plouray au Faouët est dangereuse, surtout en hiver. Il y a trop de virages, elle gèle plus que les autres parce qu'elle suit la vallée de l'Ellé, elle est très longue à dégeler parce que à l'ombre de la colline presque toute la journée, et depuis peu on l'a recouverte d'un enrobé encore plus glissant. Il n'y a pas trop de tués parce que les gens du coin la connaissent bien et y sont très prudents. Mais on y a souvent très peur. Quand on y croise des poids-lourds, on est fréquemment obligé de rouler sur le bas-côté. Par exemple, le personnel de l'orphelinat de Saint-Michel préfère souvent faire le détour par le bourg de Priziac plutôt que de l'emprunter, surtout en hiver. Il serait très dangereux d'y augmenter la circulation des poids-lourds comme GED le prévoit.

Le bruit des travaux. La rose des vents de Météo-France montre que le bourg, de Restermerc'h au CAT, est sous les vents dominants du site GED 3 mois dans l'année. A vol d'oiseau, moins d'1,100 km sépare le lotissement du site. La grande majorité de la population entendrait donc continuellement le bruit des engins de travaux (bruits de moteur, accélérations, décélérations, avertisseurs de recul, générateurs électriques, manœuvres sur l'aire de tri, départs et arrivées des camions, ...), ceci plus de 80 jours par an. GED nous dit dans son dossier que le bruit de fond est pratiquement nul à Plouray. Eh bien, cela changerait si on le laisse s'installer !

Le projet de GED met en danger notre patrimoine familial. Le marché de l'immobilier n'est déjà pas très florissant chez nous. Nos maisons ne se vendent vraiment pas cher. Plusieurs vendeurs de maisons sur Plouray et Glome1 ont vu les acquéreurs éventuels se désister après avoir appris en quoi consistait le projet de GED. Les gens qui envisagent de venir habiter ici sont des amoureux de la nature. Le projet de GED les effraie, ils préfèrent chercher une maison ailleurs. Si GED s'installe, nos maisons ne vaudront plus rien. Déjà qu'en Centre-Bretagne on n'est pas bien riche, notre maison est souvent notre seule bien, cela n'arrangerait pas les choses, bien au contraire.

Les ISDND produisent des biogaz qui peuvent sentir extrêmement mauvais. Si GED met son projet à exécution, pendant trois mois de l'année, les vents pousseront sur le bourg les biogaz qui n'auront pas été brûlés dans la torchère. On subit déjà trop souvent les odeurs qui nous viennent de l'abattoir de volailles Doux. Si le projet GED arrive à son terme, quand on ne sentira pas Doux, on sentira GED. Ça va être super ! On n'aura plus qu'une solution ; partir. Mais comme personne ne voudra acheter notre maison qui est notre seul bien, on sera bien obligés de rester là et de

vivre dans la puanteur, tout ça pour faire gagner plein de sous à Mr Dauphin et à ses petits copains !

Le projet de GED n'apporte que très peu d'emplois.

Par contre, en achetant 150 hectares, GED empêche deux belles fermes de se monter. Chaque installation agricole induit au minimum 5 emplois directs. GED supprime donc une dizaine d'emplois dans le seul secteur économique durable qui est la vocation de notre région : l'agriculture. Encore heureux si GED ne supprime pas plus d'emploi dans l'agriculture en polluant les terrains alentours. Les agriculteurs de chez nous n'ont pas les réserves financières suffisantes pour tenir en cas d'abattage de troupeaux suite à une pollution par les dioxines ou les PCB. En fait le projet GED met en péril l'ensemble de l'économie de notre région qui est basée sur l'agriculture.

La circulation des poids-lourds à Rosterc'h

La D790 emprunte, en venant du Faouët et à partir de Rosterc'h, le tracé d'une voie ancienne. Dans le village, elle est sinueuse, étroite et passe au ras des maisons. On ne peut pas imaginer y augmenter encore la circulation des poids-lourds. Cela mettrait la population en danger. Les maisons anciennes y sont construites en pierres et en terre. Comment vont-elles supporter les vibrations des énormes camions de GED qui vont les frôler ? C'est encore plus inquiétant quand on pense que la tendance actuelle est d'augmenter le poids en charge des poids-lourds. Ne parle-t-on pas au niveau de l'Europe d'autoriser la circulation des camions jusqu'à 60 tonnes ?

L'assèchement du périmètre de l'ISDND : des risques ignorés.

Tout le monde sait que le creusement d'un puits ou d'un étang a toutes les chances d'assécher un autre puits moins profond sur la même nappe.

L'assèchement des 15 ha de l'ISDND nécessitera le creusement d'une tranchée de 600 mètres de long à une profondeur de 10 m. Son fond sera situé entre les cotes 182.5 et 185, c'est-à-dire à moins de 5 m du bas de la colline. Elle risque d'assécher une grande partie de son sous-sol. Ce risque n'est nulle part pris en compte par GED. La seule étude du sous-sol est celle de Technosol. Elle n'aborde absolument pas ce sujet.

Les mouvements de sols et l'apparition de fentes peuvent faire courir un risque à l'ISDND elle-même. Nous sommes dans un sol déjà naturellement fissuré. Les mouvements de sols qui se dirigeraient vers le bas de la pente pourraient faire souffrir les membranes géotextiles qui seules isolent les côtés de l'installation du terrain environnant. Le tas de produits ne pourrait en aucune façon bloquer les mouvements de terrains puisqu'il serait moitié moins dense (densité de 1) que les roches autour.

Le projet de GED dans l'état est totalement irresponsable.

Non à la méga-décharge en Centre Ouest Bretagne !!

Nous sommes ici à plus de 50 kilomètres de la région industrialisée et urbanisée la plus proche. Notre force économique à nous, c'est l'agroalimentaire. Comme les citadins doivent supporter les désagréments liés à leur économie et à leur mode de vie (pollution de l'air, bruits, désordres sociaux,...), nous devons, nous aussi, assumer les inconvénients de notre mode de vie (pollutions de l'eau, du sol, mauvaises odeurs, appauvrissement écologique, pauvreté économique, isolement culturel, ...). Beaucoup d'efforts sont faits notamment par les agriculteurs pour essayer de remédier aux excès du passé, mais aussi par les collectivités locales pour remédier à l'isolement culturel. Tout cela demande beaucoup de sacrifices. Alors, s'il vous plaît, qu'on ne nous demande pas d'assumer en plus les saletés de bandits sans foi ni loi qui ne cherchent qu'à se remplir les poches en se débarrassant à prix d'or de déchets industriels qui viennent on ne sait d'où. Montoir-de-Bretagne est bien un port, non ? Cela ouvre bien des horizons... L'origine géographique réelle des déchets qui finiraient à Plouray serait-elle vérifiée ? Laissez-nous déjà essayer de régler nos problèmes de ruraux avant de nous faire assumer ceux des urbains.

GED nous dit que les haies du bocage camoufleraient efficacement son SDND. Dans le dossier, il y a plein de photos qui montrent que la vue sur le site est coupée par des haies. Ces photographies ont, bien-sûr, été prises en été.

GED fait semblant de ne pas savoir que ces haies de feuillus perdent leurs feuilles en octobre et qu'elles ne repoussent pas beaucoup avant la fin du mois d'avril. La ficelle est un peu grosse. Sans compter que les haies des bords de route sont coupées régulièrement par les services de voirie. Pendant 6 mois de l'année, ces haies ne cacheront rien du tout.

C'est irresponsable de mettre en place un tel projet dans un terrain saturé d'eau souterraine et entouré de tant de ruisseaux et de zones humides. Je croyais qu'on devait protéger la ressource en eau ?

Cette installation est une bombe à retardement qui explosera un jour, c'est sûr, même si personne ne peut savoir quand. Le périmètre de protection rapprochée du pompage en eau potable du Pont-Saint-Yves en Langonnet

touche l'entrée de l'installation projetée par GED. Si on avait prévu un périmètre de protection éloignée (non obligatoire), il aurait certainement débordé sur la surface du projet GED qui n'aurait, du coup, jamais pu même être envisagé. Cela devrait faire réfléchir les décideurs même en l'absence d'interdiction réglementaire.

Dans le dossier ICPE, il est fait référence à la Loi sur l'Eau de 2002. Depuis, nous avons eu une autre mouture, la Loi sur l'Eau 2006. De qui se moque-t-on ? Beaucoup de mesures et d'obligations nouvelles sont apparues suite au Grenelle de l'Environnement. Dans le dossier ICPE de GDE/GED, il n'est fait aucune référence à toutes ces nouvelles préconisations. Ce dossier est-il donc d'actualité ? Serait-il le résultat d'un copier-coller d'un vieux dossier ? Est-ce bien sérieux ?

Une telle installation générerait des émissions et des retombées de poussières. Quelles en seraient les conséquences pour la population humaine, la faune, la flore, l'eau du Stanven ?

Nous avons la chance d'avoir une rivière magnifique et très propre, l'Ellé, seule rivière bretonne à avoir été classée « Rivière Sauvage » par le WWF. Elle alimente de nombreuses communes en eau potable et plusieurs entreprises agroalimentaires. Comment peut-on imaginer une méga-décharge s'installer sur son bassin versant ?

Dans le dossier, il est évoqué des risques d'explosion. Cela représente un gros risque pour les employés du site et les riverains, qui sont nombreux. Si une explosion se produit au centre du stock, qu'advient-il de celui-ci ? Quel genre de bombe pour toute la région ?

La construction d'un pont destiné à permettre aux camions de franchir le ruisseau Stanven, dont les caractéristiques restent floues, engendrerait la destruction d'une zone humide dont la surface d'ailleurs n'est pas mentionnée. Dans le cadre du SAGE Ellé-Isolé-Laïta, il est obligatoire, dans ce cas, de recréer le double de surface de zone humide de celle détruite. Rien de tout cela n'apparaît dans le dossier. Sauf quelques petits aménagements d'une zone considérée déjà comme zone humide... Pourquoi la Loi sur l'Eau ne s'applique-t-elle pas ?

Bulletin d'adhésion à Nature et Patrimoine Centre Bretagne

(Cotisation de 10 euros minimum par chèque joint à l'ordre de NPCB)

Nom, prénom :

Adresse :

Email : Tél :

A retourner à NPCB – BP 6 – 56770 Plouray